



Union des Villes et
Communes de Wallonie
asbl



Fédération des CPAS

Namur, le 3 septembre 2015

Dossier de Presse

**Les CPAS : 40 ans d'actions au service de la
population**

Un anniversaire tourné vers l'avenir

Rentrée politique de la Fédération des CPAS de Wallonie

10 propositions pour une société qui respecte la dignité humaine

« Tous les hommes naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de conscience et de raison et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité »

Article 1^{er} de la Déclaration universelle des droits de l'homme

À l'aube de leurs 40 ans, les Centres publics d'action sociale wallons veulent dessiner le paysage de demain et ancrer leurs actions dans l'avenir.

C'est sur le ton de l'optimisme que la Fédération des CPAS de Wallonie évoque son combat quotidien : travailler sans relâche pour l'humain et son bien-être social.

C'est sur le ton de la détermination qu'elle communique aujourd'hui ses propositions pour une société qui respecte la dignité humaine.

Ce 3 septembre 2015 est un jour important. En effet, une page se tourne pour les CPAS wallons avec le départ de Claude Emonts, depuis 20 ans à la tête de la Fédération et du CPAS de Liège. C'est une nouvelle page qui est à écrire avec l'accession à la Présidence de Luc Vandormael, actuel Président du CPAS de Waremme.

Pour cette rentrée politique, nous proposons de jeter un œil dans le rétroviseur en brochant une courte rétrospective. Nous proposons aussi de tracer des perspectives pour les CPAS wallons qui fêteront bientôt leurs 40 ans.

Bien-être, sécurité d'existence, droits, dignité, citoyenneté, semblent d'inaccessibles étoiles, autant de quêtes pour lesquelles des hommes et des femmes se mobilisent au quotidien.

La Fédération souhaite profiter de cette occasion (changement après 20 ans de présidence de Claude Emonts et anniversaire des 2 x 20 ans des CPAS) pour faire 10 propositions afin que cette société qui respecte la dignité humaine puisse enfin devenir réalité. Ces propositions touchent aux richesses des personnes et au finances des CPAS, au modèle de protection sociale et aux droits fondamentaux, à la précarité énergétique et à la lutte contre le surendettement, à la santé et à l'autonomie des personnes, au défi du vieillissement, à l'accueil et à l'accompagnement des personnes étrangères... Bref, nous souhaitons, par nos propositions, toucher la vie des citoyens en général et des plus précaires en particulier.

Portraits de deux hommes engagés

Claude Emonts, Président sortant



Sociologue de formation, Président du CPAS de Liège depuis 1995. Soixante-huitard aguerri, attaché au Chili depuis sa rencontre avec feu Salvador Allende, il revitalise dans les années 80 la Ligue Ouest du Parti socialiste liégeois, dont il devient une figure de premier plan. Très vite, il incarne (et il le fera durant 20 ans) la voix et l'aura des CPAS, notamment en devenant le Président de la Fédération des CPAS.

Multilingue par plaisir, homme de consensus par nature, Claude Emonts est quelqu'un qui s'engage pour ce qu'il croit... et il croit très fort aux CPAS. Il a par ailleurs fait de la lutte contre la pauvreté, ici et ailleurs, son cheval de bataille. Et s'il quitte aujourd'hui la présidence, nul doute que d'autres combats s'offriront à lui dans un autre cadre.

Slogan personnel : « *Je persiste et je signe* ». Preuve, s'il en est, que cet homme ne lâche rien.

Luc Vandormael, Président entrant



Travailleur social de formation, Luc Vandormael est Président du CPAS de Waremme depuis 1989. Homme de projets et de réflexion, il initie des dossiers fort divers, que ce soit dans le domaine de l'insertion, de l'aide aux jeunes, du plan de cohésion sociale, etc.

Sur le plan professionnel, il travaille dans le secteur de la santé mentale et de l'insertion. La lutte contre les inégalités sociales et l'accès à une qualité de vie citoyenne pour tous constituent le fil rouge de son action. Ce marathonien (il court cette distance mythique sous la fameuse barre des 3h pour le marathon) n'abandonne jamais à mi-course. Il va jusqu'au bout de ses idées et de ses engagements sans s'essouffler. C'est un homme d'action et de performance dont la ligne d'arrivée est le bien-être collectif.

Maxime personnel : « *La question est de savoir dans quel cas et jusqu'à quel point nous sommes obligés d'obéir à un système injuste* » (John Rawls).

Rétrospective : Entre bonheurs et vigilance

J'ai coutume de penser que dans la vie, il faut jouir des petits et grands bonheurs. Tout au long de ces vingt années, la Fédération des CPAS de Wallonie a connu des raisons de se réjouir et puis des raisons de s'inquiéter et d'être vigilante.

Sans aucun doute possible, la « Fédération des CPAS » aura été mon plus beau mandat. Cela aura été mon « université des CPAS ». La Fédération est le lieu où, comme le disait mon cher ami Willy Taminiaux, l'on trouve le plus de compétence au cm². Le lieu où, tant l'équipe que le Comité directeur sont tous à la défense d'une institution trop souvent malmenée et si peu appréciée à sa juste valeur : celle d'une institution de la solidarité, de la sérénité des débats, de l'autonomie dans la complémentarité.

En guise de rétrospective, j'ai ciblé quelques raisons pour lesquelles j'ai eu à me réjouir. Car à l'issue des nombreux combats faits d'interpellations, de courriers, de coups de cœur ou coups de gueule, combats étayés par des études et recherches, par la confrontation des points de vue et critiques, il y a eu des succès, tant pour les gens que pour les institutions sociales locales qui les défendent, à savoir les CPAS.

- 1997 : accès des CPAS wallons aux subsides européens.
- 1998 : introduction du Règlement collectif des dettes et du fond de traitement du surendettement.
- 2002 : loi confiant la mission de guidance et d'aide sociale financière dans le cadre de la fourniture d'énergie ; mission financée tant au niveau du personnel que des aides à octroyer.
- 2002 : dossier des pièges à l'emploi... très grand écho. C'est dorénavant dans tous les programmes politiques. Moment positif même si trop peu de changements significatifs.
- 2002 : la loi DIS. La Fédération obtient des moyens pour les CPAS (financement par dossier, relèvement des taux de remboursement (RI - article 60, § 7 - étudiants), etc.).
- 2004 : investissement dans l'épanouissement culturel et la participation sociale.
- 2010 : valorisation du travail des CPAS en matière d'insertion socioprofessionnelle par le financement accru des articles 61, outil très performant de mise à l'emploi.

Mais, à côté de ces succès, je ne peux cacher les raisons que j'ai de m'inquiéter pour d'autres dossiers. Je n'en citerais que 3 parmi beaucoup d'autres, mais ils ont ainsi une valeur d'exemple et se résument à l'adage : faire et défaire, c'est toujours travailler.

- Demandeurs d'asile : faire et défaire, c'est toujours travailler. Saturation du réseau d'accueil, plan de dispersion, sortie des centres, fermeture puis réouverture d'ILA, coupe sombre dans les moyens financiers pour dispenser l'aide matérielle, etc. Autant de drames humains dont les souffrances nous arrivent par vague et qui démontrent toute l'impuissance de nos centres, trop peu soutenus pour aider les réfugiés, demandeurs d'asile ou autres mineurs étrangers non accompagnés à vivre chez nous une vie conforme à la dignité humaine.
- Exclusions, sanctions, fins de droit : requiem pour un drame. Alors que la vocation de nos établissements publics est de lutter contre l'exclusion, voilà que ce sont les autorités

publiques qui créent l'exclusion. Faire et défaire, c'est toujours travailler. Dans ce cas-ci, on fait pour compenser, là où d'autres défont, avec au passage des égratignures ou blessures durables pour les gens.

- Le dossier de la fusion : les CPAS ont toujours eu un esprit constructif et dynamique, là où d'autres, sans même connaître les CPAS, arrivent avec un esprit destructeur car, il faut le souligner, le dossier de la fusion, c'est celui de la destruction des CPAS... faire et défaire...

Et puis, pour terminer cette rétrospective, j'ai ciblé quelques dossiers nuancés qui sont des avancées mais trop timides encore. Ici encore, 3 exemples parmi beaucoup.

- Fonds spécial de l'aide sociale (FSAS) pérennisation d'une dotation régionale, sans comparaison toutefois avec le soutien accordé aux communes.
- Connexion des CPAS à la Banque carrefour de la sécurité sociale (BCSS), avec son corolaire : la déshumanisation par l'informatisation du travail social et des relations d'aide au bénéficiaire et la menace de la constitution d'un véritable casier social.
- Loi sur le droit à l'intégration sociale avec l'introduction de la contractualisation et l'accroissement de la conditionnalité de l'aide aux personnes.

Je ne voudrais pas passer la parole à mon successeur sans adresser un message particulier à toutes celles et ceux qui savent écouter et veulent nous entendre.

J'ai pu, au cours de toutes ces années (20 ans !), me rendre compte de l'importance et de l'utilité de l'institution CPAS dans la vie quotidienne de la Cité.

Avec enthousiasme, toujours, avec rage, parfois, j'ai vu son action, ses défauts aussi ainsi que l'indispensable place qu'elle occupe à la fois au bas de l'échelle de la pyramide institutionnelle et en haut, tout en haut, du système des valeurs humaines, et en particulier, la solidarité et le respect de la dignité humaine.

Ma rage, car il faut bien en parler, vient du fait que nombre de décideurs politiques (et de citoyens également) - surtout d'ailleurs celles et ceux qui ne connaissent pas les CPAS et leurs actions, en ont une opinion négative et dévalorisante. Et pire même : une vision destructive des CPAS. A ceux-ci, je voudrais simplement dire : *Condemnant quod non intellegunt...* Ils condamnent parce qu'ils ne comprennent pas.

Que de fois ai-je invité, sans succès, les uns et les autres à venir voir ce que nous faisons, à venir évaluer avec nous le rapport budget/travail comme on peut calculer un rapport qualité/prix. Que de fois ai-je été déçu de constater que la réponse se résumait à un grand silence.

Le moment culminant de cette rage – qui heureusement s'est traduite en combativité et non en résignation - fut quand nous avons découvert dans les déclarations politiques fédérale et régionale (certes avec des motivations différentes) cette petite phrase traçant un chemin vers la disparition (pudiquement appelée « *intégration sur base volontaire à la commune* ») d'une institution symbolisant cette solidarité qui fait la fierté des peuples qui la pratiquent...

J'ai eu ce privilège, avec d'autres, de mener cette résistance qui s'est traduite par une première « victoire » (?) sur le plan wallon : le recul en la matière opéré par le parti auquel j'appartiens. J'en suis évidemment soulagé et heureux.

Il ne s'agira plus désormais de rêver à la disparition des CPAS, mais bien - et à cela, nous y sommes favorables sans réserve - de mutualiser les efforts (des CPAS, des communes, des provinces, des associations, du Forem et d'autres) dans l'intérêt des personnes.

Mais le combat reste bien entendu à mener sur le plan fédéral où, sous l'impulsion des nationalistes flamands, la tentation de supprimer les CPAS est particulièrement forte. Subrepticement, et sous le sacro-saint motif d'économies budgétaires (pourtant fictives), l'objectif caché est de «balancer» vers les communes wallonnes et bruxelloises l'entièreté des coûts d'une pauvreté qui s'étend de manière catastrophique et que les chantres de l'égoïsme fédéral et régional ne veulent plus partager... « *Suum cuique pauperi* » : « À chacun ses pauvres » !

Je partirai certes content du travail effectué, mais fort inquiet quant à l'avenir. Pourtant, je reste aussi plein d'un espoir (juvénile ou sénile ?) de voir ceux dont c'est la mission et l'engagement, se battre, non pour des problèmes d'ego, mais pour de nobles motifs de justice sociale.

Il me revient maintenant de laisser la place et la parole à mon successeur. Je ne peux m'y résoudre sans, avant cela, lui souhaiter de prendre autant de plaisir que j'en ai pris à être à la tête d'une Fédération qui défend des institutions qui, elles-mêmes, défendent les personnes les plus pauvres de nos sociétés. Et, je le dis avec conviction, si comme on le prétend, « le degré de civilisation d'une société se vérifie à la façon dont on traite ses maillons les plus faibles », alors on mesure combien le rôle des CPAS est primordial et créateur de sens.

Luc, tu as maintenant sur les épaules une mission difficile mais qui est la plus belle qui soit : défendre non pas des institutions, mais un certain niveau de civilisation de notre société.

Vu l'ampleur de cette tâche, je te souhaite beaucoup de courage et de forces.

Perspectives : 10 propositions pour une société qui respecte la dignité humaine!

Accéder à la Présidence de la Fédération est une reconnaissance que je mesure pleinement. Comme mon prédécesseur, je souhaite rassembler et m'appuyer sur les forces et les talents de l'équipe, de sa direction, de ses administrateurs mais également des membres de la Fédération : les 262 CPAS wallons.

La spécificité de nos institutions, c'est leur fonctionnement. Pluraliste, consensuel, discret, plaçant l'intérêt et les droits de la personne au centre de son action, le CPAS agit pour et avec les personnes, au plus fort de leur intimité, de leur difficulté ou simplement de leurs besoins quels qu'ils soient pourvu qu'ils aient pour objectif de permettre aux personnes de mener une vie « conforme à la dignité humaine ».

Aujourd'hui, je veux avoir et donner confiance en demain. J'envisage mon mandat avec volontarisme et je ferai usage de l'héritage qui m'est laissé pour préserver ce que d'aucuns tentent de démanteler : le dernier pan de la sécurité sociale, les services et prestations d'action sociale indispensables aux personnes âgées, aux enfants et aux jeunes, aux adultes et familles wallonnes.

Je mesure bien la difficulté de la tâche, mais j'en mesure aussi l'importance et la nécessité. C'est pour cela que je serai plus qu'attentif, je serai mordant face aux velléités de certains d'accorder aux nationalistes flamands l'absorption des CPAS par la commune.

Je commencerai mon mandat de manière forte, en mettant en garde le Gouvernement fédéral, car à prendre des décisions « chocs et rapides » dont on ne mesure pas l'impact, on peut faire basculer tout un système. Car, ne nous y trompons pas, il s'agit bien d'un débat communautaire qui divise plus qu'il ne rassemble et qui cache une volonté sournoise, celle de supprimer à termes l'aide sociale telle que nous la connaissons, celle de supprimer dès cette législature l'esprit même de la loi.... La rengaine est connue : on paie pour les wallons, on paie pour les pauvres wallons... Le message qui nous est alors envoyé est celui-ci : « à chacun ses pauvres ! ». Ce que veulent certains, c'est clairement la fin de la solidarité.

Mais au-delà de cette solidarité, qui est le fondement même de notre État social, ce qui est en jeu aujourd'hui, c'est bien le modèle de société que nous souhaitons. Dans quelle société voulons-nous vivre aujourd'hui et demain ?

De notre côté, nous préconisons un État social qui reste basé sur une véritable justice sociale. C'est pourquoi la Fédération des CPAS expose 10 propositions (parmi beaucoup d'autres) pour une société qui respecte la dignité humaine.

10 propositions qui, à notre estime, devraient être reprises prochainement dans le Plan wallon de lutte contre la pauvreté et par les Ministres du Gouvernement fédéral en charge de l'intégration sociale ou de la lutte contre la pauvreté.

1- Les CPAS wallons doivent être reconnus comme les fers de lance de la lutte contre la pauvreté

Le CPAS est, avec la commune, le niveau de pouvoir le plus proche du citoyen. A ce titre, on peut dire qu'il est le véritable poulx de la société. Il est aussi en première ligne pour accueillir et accompagner les personnes qui passent, durablement ou non, à travers les mailles du filet de la sécurité sociale. Leur travail à ce titre n'est pas qu'utile, il est fondamental car il vise à permettre à chacun dans la société de « vivre une vie conforme à la dignité humaine », pour rappeler ici l'article 1^{er} de la loi organique.

Mais si l'action à mener dans la lutte contre la pauvreté est la plus pertinente au niveau local, c'est du niveau le plus haut que son financement est le plus logique car il permet alors une

véritable solidarité nationale. Or, ce financement, il faut le regretter, est, et de très loin, insuffisant. Il y a une conséquence directe à cela, c'est que la commune doit pallier le manque de soutien des pouvoirs fédéral et régional, ce qui la met dans une situation financière exsangue et qui limite considérablement les marges de manœuvre dans la lutte contre la pauvreté. Les communes demandent donc aux CPAS de réduire les dépenses, ce qui met en danger les fondements mêmes de l'aide sociale.

Nous demandons :

- à l'instar de ce qu'a fait le Gouvernement bruxellois, une reconnaissance officielle du rôle des CPAS dans la lutte contre la pauvreté, accompagnée des montants suffisants pour ce faire ;
- une étude d'impact pour toutes les mesures de politique sociale des gouvernements, à la fois sur les ressources des personnes et sur les finances des CPAS. Aucune mesure ne sera prise sans assurer aux CPAS une neutralité financière intégrale (comprenant les coûts directs et indirects) ;
- des ressources des personnes les plus modestes doivent augmenter. À terme, il faut relever les prestations minimales de sécurité sociale et d'aide sociale pour, à tout le moins, se rapprocher du seuil européen de pauvreté (il s'agit d'ailleurs de l'objectif de l'UE) ;
- que le remboursement du RI augmente, dès janvier 2016, de 5 % afin de compenser, comme s'y est engagé le Gouvernement, l'impact des mesures socio-économiques prises en matière de réforme du chômage ;
- une augmentation de l'intervention du Fédéral dans le financement du coût du personnel pour atteindre 726 euros par dossier ;
- une dotation complémentaire du Fonds spécial de l'aide sociale sur une base objective. Depuis 2008, le nombre de bénéficiaires a augmenté de 24 %. Nous demandons dès lors une augmentation d'un taux équivalent du Fonds.

2- Favoriser le recours aux droits sociaux, l'automatisme et l'individualisation des droits

Le non recours aux droits sociaux

Le non recours est un phénomène marqué de la pauvreté, d'une pauvreté quasi invisible, celle des personnes qui ne font pas appel aux institutions sociales alors qu'elles y auraient droit.

Le premier outil pour lutter contre cette pauvreté, c'est l'information. A cette fin, nous demandons au Gouvernement wallon, à l'instar de ce qui se fait à Bruxelles, de conclure avec la Fédération des CPAS, une convention de financement pour une politique d'information (que cela soit par voie orale, papier ou électronique). Nous voulons informer, dans un langage clair et accessible, quant aux droits des personnes en situation de pauvreté.

L'automatisme des droits dans le respect stricte de la vie privée

Exiger des personnes qui sont dans le dénuement de devoir faire des démarches pour réclamer leurs droits est le moyen le plus certain pour que beaucoup d'entre eux restent sur le bas-côté.

Nous demandons dès lors que, à chaque fois que cela s'avère possible, il y ait automatisme dans l'octroi des droits sociaux, comme c'est d'ailleurs l'esprit de la charte de l'assuré social.

L'individualisation des droits

On sait que la catégorisation des bénéficiaires du RI ne répond pas souvent adéquatement aux diverses formes de vie familiale. Ainsi, la pénalisation de la cohabitation, compte tenu de la faiblesse des revenus des personnes, tend à rompre les solidarités et peut pousser les individus à adopter des stratégies de survie en se comportant fictivement comme « isolé » afin d'obtenir davantage de revenus.

Nous demandons à ce qu'il soit mis fin, dans toute la législation sociale, aux mécanismes qui sanctionnent la cohabitation¹.

3- Le logement

Le logement se situe en première position de notre étude menée en 2013 relative aux dimensions prioritaires des publics précarisés.

Or, de nombreux problèmes entravent l'accès au logement pour tous : le coût du logement, la discrimination dans les logements privés dès lors que le propriétaire identifie le candidat locataire comme étant un « usager du CPAS », la faiblesse d'accès des bénéficiaires du revenu d'intégration ou d'une aide sociale aux logements sociaux (15 %)..

Pour réduire ces inégalités, la Fédération propose :

- que les CPAS soient considérés par les autorités comme des interlocuteurs privilégiés en cette matière. L'expertise de terrain doit pouvoir contribuer à la définition des orientations politiques pour une réforme du logement adéquate ;
- l'accroissement du nombre de logements publics via notamment des collaborations entre les pouvoirs locaux et d'autres opérateurs (AIS, APL, etc.) ;
- une plus grande attribution des logements publics aux personnes en grande précarité ;
- la mise à disposition d'une grille indicative des loyers comme dispositif d'encadrement des loyers, avec la prise en compte de critères comme l'efficacité énergétique du logement.

4- La lutte contre la précarité énergétique et le surendettement

L'énergie

A ce jour, l'accès à l'énergie est entravé par la multiplication des dispositifs d'aide dont les conditions d'accès et les montants d'intervention différent, ainsi que par l'absence de dispositif pour certains combustibles (alors que les ménages précarisés ne peuvent choisir leur système de chauffage). Aussi, les CPAS manquent de moyens humains pour accompagner les ménages en difficulté.

Nous demandons dès lors :

- la création d'un fonds unique pour tous les combustibles permettant aux citoyens précarisés d'accéder à un tarif social et à des interventions dans le cadre des obligations de service public et ce, en fonction du niveau de leurs revenus ;

¹ Comme souligné au point 1, nous demandons ici aussi une étude d'impact.

- le soutien des CPAS par le renforcement des moyens humains nécessaires au suivi de tous les ménages qui les sollicitent et l'élargissement de l'enveloppe globale de la prime Mébar.

L'eau

La hausse du coût de l'eau et la généralisation de la pose de limiteur de débit d'eau pour les débiteurs défaillants (procédure appliquée sans qu'elle soit prévue par la législation) impliquent des situations de grande précarité pour les ménages concernés.

La Fédération demande la mise en œuvre d'une procédure en défaut de paiement pour l'eau et le soutien des CPAS dans les actions préventives qu'ils peuvent mettre en œuvre.

Le surendettement

Si le nombre de personnes surendettées s'adressant aux CPAS avec des difficultés de plus en plus complexes et variées est sans cesse croissant, les moyens qui sont octroyés aux CPAS ne suivent pas, ce qui pourrait être dommageable à la qualité du suivi.

La Fédération demande l'adaptation des moyens qui leur sont alloués afin qu'il y ait une cohérence entre ces derniers et les missions qui leur sont confiées. De même, que soit levés les freins existants aux regroupements ou aux synergies entre CPAS dans ce secteur.

5- Répondre aux besoins alimentaires en optimisant l'aide et en luttant contre le gaspillage

Le succès grandissant des restos du cœur et des aides alimentaires diverses n'est ni un motif de réjouissance, ni le signe d'une société généreuse. Il est au contraire la marque d'une paupérisation croissante de la population wallonne et d'une société qui laisse une partie de ses concitoyens dans le dénuement. Face à cela, en collaboration avec le secteur associatif (dont l'action est indispensable et la qualité d'intervention à souligner), les CPAS doivent intervenir de plus en plus souvent et pour de plus en plus de personnes.

La fédération estime qu'il est nécessaire d'établir un état des lieux de la situation alimentaire en Wallonie et des besoins actuels non rencontrés.

Nous demandons dès lors :

- qu'un état des lieux soit effectué ;
- que l'approvisionnement alimentaire soit facilité ;
- que le partenariat entre les CPAS et les autres structures d'aide soit encouragé ;
- que les législations soient adaptées afin de faciliter le don alimentaire ;
- que les projets locaux visant une alimentation saine, équilibrée, savoureuse et économe pour les personnes les plus précaires soient soutenus et valorisés, notamment par l'aide à la mise en place de restaurants sociaux.

6- Booster l'insertion socioprofessionnelle

L'emploi est, on le sait, le meilleur facteur d'intégration qui soit dans notre société. A ce titre, il doit être l'objectif numéro 1 poursuivi par les autorités. Toutefois, il faut bien se rendre compte que l'insertion professionnelle dépend fortement du contexte économique. D'autre part, l'insertion par l'emploi n'est pas toujours possible immédiatement avec les personnes

bénéficiant d'une aide sociale. Il faut pouvoir les préparer et les accompagner, ce qui exige un savoir-faire et ce qui représente un coût important pour les CPAS (à titre d'exemple, le coût net d'un engagement en article 60, § 7 est compris entre 13 000 et 19 000 euros), dont une très grosse part se fait sur fond propre. Par ailleurs, nous constatons un frein important pour la mise en formation : le public des CPAS n'est pas considéré comme prioritaire par les opérateurs.

Nous demandons :

- qu'un relèvement significatif des subsides octroyés aux CPAS par le Gouvernement pour les engagements en article 60 et 61 soit effectué ;
- qu'une refonte des mesures d'aide à l'emploi (Activa, PTP, Sine) en une seule, avec éventuellement une spécificité par âge soit faite. L'activation financière doit courir durant tout le contrat (500 euros durant 30 mois). Les réductions de cotisations ONSS doivent être lissées (ex : 750 euros durant 30 mois). Il faut à tout prix éviter tout décalage entre les activations Onem et les activations CPAS ;
- que les points APE soient revalorisés et pérennisés ;
- que les CPAS puissent bénéficier d'un subside pour la mise en formation ;
- que le public des CPAS soit reconnu comme prioritaire par l'ensemble des opérateurs ;
- que les moyens octroyés par le Gouvernement dans convention-cadre Forem-CPAS soient revus et qu'ils connaissent une croissance substantielle.

7- Lutter contre l'isolement social et agir pour l'insertion sociale

Les SIS

Il existe actuellement une cinquantaine de Services d'insertion sociale (SIS) de CPAS en Wallonie. A l'heure où les publics qui arrivent dans les CPAS présentent des problématiques de plus en plus nombreuses et de plus en plus complexes, les SIS sont plus que jamais nécessaires. Ils sont par ailleurs, pour bon nombre de personnes, un préalable à l'insertion professionnelle.

Mais alors que ces SIS ont prouvé toute leur utilité, un moratoire sur les financements empêche de nouveaux CPAS de s'inscrire dans ce dispositif.

Nous demandons :

- la levée, même progressive, du moratoire ;
- un assouplissement des modalités de fonctionnement pour mieux coller aux réalités de vie des personnes ;
- un meilleur financement des activités et des frais qui y sont liés.

La solidarité intergénérationnelle

La solidarité intergénérationnelle, dont on remarque la dégradation rapide, ne doit pas seulement être envisagée sous l'angle d'une contribution alimentaire mais aussi par des contacts réguliers et constructifs entre générations.

Entre la résidence-services et le logement social, la résidence-services sociale vise à donner un logement à des aînés autonomes pour un montant modéré. Aujourd'hui, cette résidence-services doit obligatoirement se situer sur le site d'une maison de repos, ce qui bloque certains projets.

Pour une société qui respecte la dignité humaine, la Fédération demande:

- le développement avec financement de maisons communautaires afin de favoriser la rencontre de personnes âgées isolées ;
- l'autorisation de construire des résidences-services sociales sur un terrain proche de la maison de repos sans être nécessairement sur le même site.

8- L'accueil des étrangers

Face à la crise actuelle de l'accueil des demandeurs d'asile, les CPAS sont concernés à plusieurs titres. Notamment, en tant que partenaires de l'agence Fedasil pour l'accueil des demandeurs d'asile. Mais aussi, en tant qu'institution locale octroyant le droit à l'aide sociale ou à l'intégration sociale aux personnes ayant obtenu un titre de séjour.

Comme partenaires de l'accueil des demandeurs d'asile, bien que nous saluons les efforts actuellement déployés pour éviter une saturation du réseau d'accueil, les CPAS estiment qu'une véritable politique d'accueil structurée et efficace ne peut s'envisager qu'avec une vision à plus long terme.

Et ça n'a pas été le cas avec les fermetures successives des places d'accueil dont les initiatives locales d'accueil (ILA) en CPAS, depuis 2013, alors qu'une crise de l'accueil était prévisible même si son ampleur ne l'était pas.

Par ailleurs, les CPAS vont devoir faire face à un afflux massif de nouveaux bénéficiaires dès lors que la majorité des demandeurs d'asile arrivant actuellement (un chiffre annoncé de 60 %) obtiendront un titre de séjour, ce qui leur ouvrira automatiquement le droit à une aide sociale ou à un revenu d'intégration.

A cet égard, les questionnements des CPAS sont multiples :

- vu l'accélération des délais pour sortir du réseau d'accueil, qu'en sera-t-il des personnes n'ayant pas encore trouvé de logement ? Le risque que cette situation provoque une crise du logement est bien présent et partant, que le nombre de cas de sans-abrisme augmente sensiblement ;
- dans l'hypothèse où un logement sera trouvé, les CPAS devront également prendre en charge sur fonds propres les garanties locatives et les premiers loyers de ces personnes primo-arrivantes ;
- plus largement, l'accompagnement des toutes ces personnes exigera une prise en charge bien plus importante par les CPAS, ne serait-ce qu'en termes de ressources humaines.

Dans un contexte où les CPAS sont déjà acculés par l'obligation de prendre sans cesse en charge des missions supplémentaires peu ou même pas financées (le dossier de la fin de droit aux allocations d'insertion en est un exemple criant), nous devons constater que la crise de l'accueil représentera à nouveau une charge substantielle pour les CPAS, que ce soit en terme de travail ou de coûts.

Pour éviter l'échec de l'intégration de ces personnes en aval, les CPAS exhortent vivement le Secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration, Théo Francken, à engager très rapidement, en amont, une concertation avec le Ministre de l'Intégration Sociale, Willy Borsus, afin de

dégager les solutions et les moyens adéquats pour qu'au-delà du fait d'accorder dans l'urgence un accueil à ces personnes, ces dernières puissent mener une vie dans des conditions dignes et éviter qu'un tsunami social ne se produise !

9- Pour une politique « aînés admis »

En Wallonie, d'ici 2020, la population de plus de 60 ans va augmenter de 115 000 personnes, celle des octogénaires de 8 000. Concomitamment, le financement des maisons de repos va être défédéralisé. Ces évolutions appellent des réponses propres ou communes aux services résidentiels et à domicile.

En Wallonie, plus de 46 000 aînés vivent en maison de repos (MR). Près de 30 000 travailleurs en assurent l'accompagnement.

Pour répondre à l'augmentation de la population âgée, des extensions de capacités d'hébergement seront nécessaires. En Wallonie, à l'horizon 2020, elles sont estimées à 5 000 lits.

Même si le nombre de lits en maison de repos et de soin (MRS) a augmenté significativement, nous savons déjà qu'ils ne suffiront pas à rencontrer les besoins liés au vieillissement démographique.

Récemment, le concept de résidence-services sociales a été introduit en Wallonie. Nous le soulignons avec intérêt mais déplorons que le manque de crédits en limite le développement. Plus généralement, le développement d'alternatives de soins, tels les centres d'accueil de jour, se heurte au manque de moyens pour les investissements.

Pour une société qui respecte la dignité humaine, la Fédération demande :

- la majoration des crédits de subventions pour les investissements de maisons de repos publiques ;
- une augmentation régulière du nombre de lits MR et MRS sans référence à un plafond de 85 lits ;
- des crédits d'investissement pour accompagner l'essor des résidences-services, résidences-services sociales et plus généralement des formes alternatives de soins ;
- de permettre, comme c'est le cas à l'heure actuelle pour l'aide aux personnes âgées, aux résidents des maisons de repos de bénéficier de la future assurance autonomie ;
- de faire entrer la Wallonie dans le réseau « Villes Amies des Aînés » de l'Organisation Mondiale de la Santé. Concrètement, lancement d'un projet pilote « Ville Amie des Aînés » au sein de 3 à 5 villes wallonnes.

10- Recentrer les Plans de Cohésion Sociale (PCS) sur les publics les précarisés qui, sans cela, risquent d'être exclus du dispositif

Le législateur wallon s'est inspiré de la stratégie du Conseil de l'Europe pour mettre en œuvre des plans de cohésion sociale dans les villes et communes de Wallonie en vue d' « [...] assurer à tous les individus ou groupes d'individus l'égalité des chances et des conditions, l'accès effectif aux droits fondamentaux et au bien-être économique, social et culturel, afin de permettre à chacun de participer activement à la société et d'y être reconnu [...] ». Les objectifs poursuivis concernent le développement social des quartiers et la lutte contre toute forme de pauvreté, de précarité et d'insécurité.

Si cette conception apparaît comme généreuse et universaliste, sa traduction sur le terrain via les PCS est en grand décalage par rapport à ses objectifs initiaux. En effet, nous voyons des services de première ligne débordés, laissant certains aspects de la précarité du public non traités. On peut dès lors s'étonner de ne pas voir le PCS venir renforcer les services de première ligne, directement, mais aussi indirectement en favorisant la participation citoyenne et sociale des personnes les plus précaires. Les objectifs concernent le développement social des quartiers et la lutte contre toute forme de pauvreté, de précarité et d'insécurité.

Le décret se décline en actions coordonnées (en partenariat) qui doivent avoir pour objet d'améliorer la situation de la population sur 4 axes : l'insertion socioprofessionnelle ; l'accès au logement ; l'accès à la santé et le traitement des addictions ; le retissage des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels. Dans ces 4 axes, le CPAS a un très grand rôle à jouer. Il nous semble qu'afin de mieux exploiter les compétences de chacun, une adaptation de la législation s'impose.

Nous demandons dès lors que le Gouvernement reconnaisse le CPAS comme le porteur du PCS. Nous demandons également que le Gouvernement encourage la supra-communalité des PCS.

Conclusion

On connaît mal les CPAS. On les comprend très mal aussi. Leur rôle visible, c'est de s'occuper des personnes les plus pauvres. Mais ils ont un autre rôle, nettement moins visible et pourtant essentiel : ils sont le rempart réel et imaginaire pour tout un chacun. C'est parce qu'il y a les CPAS que tout le monde sait que quoi qu'il arrive, quel que soit l'accident de parcours, personne ne sera laissé sur le côté de la route. **Les CPAS ont cette force invisible de l'imaginaire : être ce qui reste quand il n'y a plus rien.** Malheureusement, c'est trop souvent uniquement lorsqu'il n'y a plus rien que l'on se rend compte que les CPAS sont indispensables à la société.

Les CPAS doivent être considérés, avec le monde associatif, comme des acteurs premiers de la lutte contre la pauvreté. A ce titre, pour une société qui respecte la dignité humaine, la Fédération rappelle que les multiples et successifs Plans de lutte contre la pauvreté ne seront efficaces que s'ils dépassent les mesures qui ne sont que cosmétiques. Nous avons besoin d'un plan d'envergure, co-construit avec les acteurs de terrain, avec des objectifs très clairs et doté de moyens conséquents. Mais, rappelons-le avec force, il ne faut pas défaire d'un côté pour faire de l'autre (à l'image des sanctions Onem). Encore faut-il penser la lutte contre la pauvreté avec logique et raison. En effet, nous savons très bien que les institutions de première ligne, comme les CPAS, sont à la corde et peine déjà à remplir leurs missions. Leur donner de nouvelles missions n'est envisageable qu'à la condition de financer intégralement ces missions.

Les 10 axes de travail que nous présentons aujourd'hui se veulent être une contribution positive et responsable aux débats sur la lutte contre la pauvreté et le bien-être social. A défaut d'en tenir compte, le Gouvernement se contentera de réguler la pauvreté.

Pour terminer, la Fédération souhaite rappeler aux autorités qu'elle réunit et porte la voix des 262 CPAS wallons, soit l'ensemble des acteurs locaux chargés d'assurer à chacun de vivre une vie conforme à la dignité.

Ce n'est pas tout, et cela ne peut pas être tout. La Fédération souhaite être demain, davantage qu'aujourd'hui, un outil d'aide à la décision publique tant il est vrai que les politiques publiques gagnent à concerter, en amont, les acteurs opérationnels de leurs décisions et, en aval, ces mêmes acteurs afin d'adapter leurs décisions aux besoins et pratiques de terrain et ainsi faire en sorte que les politiques sociales soient efficaces, efficaces, efficaces et touchent intégralement leur cible.

La fédération demande donc avec force :

- une implication plus systématique des CPAS – via leurs fédérations – au développement de la politique sociale de tous les niveaux de pouvoir. Notamment en les associant à toute réglementation nouvelle et adaptée ;
- une valorisation et une reconnaissance des CPAS pour la qualité de leur travail et pour le rôle essentiel qu'ils effectuent dans la société ;
- l'augmentation, la pérennisation et la simplification des soutiens financiers apportés par les différentes autorités publiques à la Fédération des CPAS, notamment en prévoyant des conventions pluriannuelles.

